

1 Cour pénale internationale
2 Chambre de première instance III
3 Situation en République centrafricaine - Affaire *Le Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*,
4 n° ICC-01/05-01/08
5 Procès
6 Juge Sylvia Steiner, Président — Juge Joyce Aluoch — Juge Kuniko Ozaki
7 Vendredi 10 février 2012
8 Audience publique
9 (*L'audience publique est ouverte à 9 h 37*)
10 M. L'HUISSIER : Veuillez vous lever.
11 L'audience de la Cour pénale internationale est ouverte.
12 Veuillez vous asseoir.
13 M. LE GREFFIER (interprétation) : Bonjour.
14 Madame le Président, nous sommes en audience publique.
15 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Est-ce que le greffier d'audience
16 pourrait appeler l'affaire, s'il vous plaît ?
17 M. LE GREFFIER (interprétation) : Situation en République centrafricaine, affaire *Le*
18 *Procureur c. Jean-Pierre Bemba Gombo*. Référence de l'affaire : ICC 01/05-01/08.
19 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Merci beaucoup.
20 Bonjour à l'Accusation ; au représentant légal des victimes, M. Zarambaud ; bonjour à
21 l'équipe de la Défense ; M. Jean-Pierre Bemba Gombo ; bonjour à nos sténotypistes ;
22 bonjour aux interprètes.
23 L'INTERPRÈTE ANGLAIS-FRANÇAIS : Bonjour, Madame le Président.
24 M^{me} LA JUGE PRÉSIDENT STEINER (interprétation) : Comme la Chambre l'a décidé,
25 la... le témoignage sera donné à huis clos.
26 Je vais demander au greffier de faire entrer le témoin et, tout d'abord, de passer à huis
27 clos.
28 (*Passage en audience à huis clos à 9 h 40*)

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14 Pages 2 à 62 expurgées – Audience à huis clos.

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

26

27

28 (*L'audience est levée à 16 h 00*)